



LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

engagent

1 collaborateur scientifique - archiviste (m/f/x) pour le projet « Archives locales de Wallonie »

CONTEXTE

Les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (en bref, les Archives de l'État) sont un établissement scientifique fédéral. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles, 18 dépôts répartis dans tout le pays et le Centre d'Études et Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma).

Les Archives de l'État veillent à la bonne conservation des documents d'archives produits et gérés par les pouvoirs publics. Elles acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, des notaires, ainsi que du secteur privé et des particuliers (entreprises, hommes politiques, associations et sociétés, familles influentes, etc. qui ont joué un rôle important dans la société). Elles veillent à ce que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques.

Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, tout en respectant la protection de la vie privée, est une des missions primordiales de l'institution. Dans les 19 salles de lecture, les Archives de l'État mettent une infrastructure à la disposition d'un public varié. Le service au public directement via Internet (la salle de lecture numérique) est une des priorités de l'institution.

En partenariat avec d'autres établissements scientifiques, des universités belges et étrangères, les Archives de l'État mènent des projets de recherche scientifique dans le domaine de l'histoire de Belgique et de l'archivistique.

FONCTION

En tant que membre du personnel scientifique de la Direction opérationnelle 2 (Archives de l'État en Wallonie), vous participez au travail de l'équipe du projet « *Archives locales de Wallonie* », dont l'objectif est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archivistique local. Vous intégrez une équipe sous la supervision d'un chef de projet.

Dans le cadre de conventions de collaboration conclues entre une commune ou un CPAS et les Archives de l'État, et dans le respect de la législation et des normes archivistiques :

- vous cherchez des solutions durables et acceptables pour améliorer la gestion des archives intermédiaires et statiques au niveau local ;
- vous assurez le traitement complet des archives antérieures à 1977 : tri et classement, rédaction de bordereaux d'élimination et de bordereaux de dépôt, organisation de transferts et de destructions de documents, rédaction d'inventaires scientifiques (instruments de recherche conformes aux normes en vigueur) ;
- vous donnez des conseils aux administrations locales, et vous sensibilisez le personnel à la conservation et à la gestion des archives ;
- vous œuvrez à la valorisation du patrimoine archivistique.

Pour en savoir plus :

<https://www.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=archives-locales-de-wallonie-sauvegarde-et-valorisation-du-patrimoine-archivistique-local>

LIEU DE TRAVAIL

- La fonction est principalement basée aux **Archives de l'État à NAMUR**. Elle implique également des déplacements ponctuels aux Archives de l'État à Mons.
- La mission nécessitera aussi de **nombreux déplacements** vers différentes communes de Wallonie partenaires du projet.

PROFIL

- Diplôme de licence/master/doctorat en **Histoire**.
- Une formation et/ou une expérience probante dans le domaine de l'**archivistique** (en particulier en matière de sélection d'archives, de tri et de classement d'archives, et de rédaction d'inventaires).
- Une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions locales (**communes et CPAS**) depuis 1795.
- Bonne connaissance de **Microsoft Office** (Word, Excel et Access).
- **Permis de conduire B**.
- Vous êtes **organisé** et **autonome** dans votre travail.
- Vous êtes orienté **résultats** et vous vous tenez aux **objectifs et délais** fixés par le chef de projet.
- Vous êtes **flexible**.

Les titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger ont besoin d'une attestation d'équivalence délivrée par la fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de l'introduction de la demande, le dossier doit contenir une preuve de demande de cette équivalence. Après son entrée en service, le lauréat dispose d'un délai de six mois pour présenter l'attestation d'équivalence, faute de quoi le contrat de travail sera résilié.

CONDITIONS DE TRAVAIL & PROCÉDURE

NOUS OFFRONS

- **un contrat à durée déterminée de 1 an à temps plein** (38 heures/semaine), avec possibilité de prolongation.
- Date d'entrée en fonction souhaitée : **1^{er} octobre 2023**.
- Horaire flexible avec possibilité de récupérer les heures supplémentaires.
- Échelle barémique :
 - SW10 (21.880,00 EUR – 33.895,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net de départ de +/- 2.375 EUR)
 - OU SW11 (25.880,00 EUR – 41.351,00 EUR salaire annuel brut non indexé, soit un salaire net de départ de +/- 2.745 EUR). Pour être engagé au niveau SW11, vous devez pouvoir justifier de minimum 2 ans d'expérience scientifique et professionnelle jugée utile à la fonction.
- Pécule de vacances et prime fin d'année

AVANTAGES

- gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile - lieu de travail
- possibilité d'indemnité vélo
- assurance hospitalisation avantageuse
- minimum de 26 jours de congés annuels par année de travail (temps plein)
- avantages supplémentaires via les cartes Belspo et Fedplus

RÔLE LINGUISTIQUE

Cet emploi est accessible aux candidat(e)s d'expression française. En application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, le régime linguistique du candidat est déterminé sur base de la langue véhiculaire des études faites pour l'obtention du diplôme requis.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidats doivent **transmettre leur dossier de candidature** (en pdf) **au plus tard le 10 août 2023** par e-mail à recruit@arch.be (**référence : NOM PRENOM candidature ARCHLOCAL23**). Le dossier se compose d'une lettre de motivation et d'un CV détaillé (comprenant une liste des publications éventuelles).

Une première sélection sera opérée sur base de votre CV. Les candidats retenus seront convoqués à une épreuve de sélection orale qui aura lieu le **18 août 2023 aux Archives de l'État à Namur**. Dans ce cas, le candidat devra obtenir au moins une note de 12/20 pour réussir l'épreuve. Le résultat de la sélection est valable durant un an.

- Pour de plus amples informations sur la fonction à pourvoir ou sur le projet, vous pouvez contacter M. Marc FOCANT, chef de projet (marc.focant@arch.be).
- Pour des informations sur la procédure de sélection, vous pouvez contacter M. Sébastien DUBOIS, directeur opérationnel (sebastien.dubois@arch.be).